

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	07.02.2025	Folio n°
	Délibération	2025-80	
	Nature	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte
Normand'Innov**

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 17 DU 07.02.2025
11 questions numérotées 2025-78 à 2025-88

DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2025

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux de la Région Normandie – Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – 14000 CAEN et dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Lori HELLOCO	José COLLADO	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusée : /

Absent : /

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2025-78 à 2025-88	10	10

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
31.01.2025	14 H 00	Jacques FORTIS	15 H 45	10.02.2025	10.02.2025

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	17	07.02.2025	N° d'ordre	N° délibération
				3	2025-80

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2025
--------------	-----------------------------

AA/YZ/EA

Chers collègues,

L'année 2025 est particulière intégrant la reprise en régie autonome pour une année du Centre d'Essais Dynamiques et de la plateforme des matériaux avec création :

- d'une dotation initiale,
- d'une avance remboursable pour son fonctionnement,
- d'une provision pour honorer le protocole de sortie avec le délégataire (biens de retour, de reprises, transfert personnel,...)

Le Budget primitif 2025 s'établit donc en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement

Dépenses

Le budget 2025 est estimé à **4.379.351,14 €**. Il comprend :

- Le virement en section d'investissement de **3.621.301,14 €**
- Le remboursement des intérêts liés au rachat de l'usufruit
- Le remboursement des intérêts liés au nouvel emprunt consenti à la SHEMA
- Le paiement de la taxe foncière de la plateforme collaborative
- La dotation aux amortissements des biens pour 350.000 €
- Un montant de 50.000 € en charges exceptionnelles

Recettes

La section recettes intègre :

- La redevance relative à la plateforme collaborative : 71.500 € (3 mois)
- Les contributions des membres du Syndicat Mixte tenant compte des éléments :
 - **60.000,00 €** pour la Région
 - **16.005,95 €** pour le Département
 - **55.000,00 €** pour Flers Agglo
- La reprise du résultat de l'exercice n-1 pour **3.842.245,19 €**
- Les amortissements des subventions pour un montant de 250.000 €

Section d'investissement

Dépenses

Le budget 2025 est estimé à **4.276.128,41 €**. Il comprend :

- Les remboursements du Capital liés aux 2 emprunts (plateforme collaborative 195 K€ + avance SHEMA : 194 K€) : **395.000 €**. Le prêt concernant la plateforme collaborative sera transféré en cours d'année sur le budget annexe CED.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	07.02.2025	Folio n°
	Délibération	2025-80	
	Nature	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

- Une dotation initiale pour le BP CED est prévue pour 700.000 € et une avance remboursable pour un montant de 200.000 € et une provision protocole de sortie de 290.000€
- Les dépenses d'investissements liées aux équipements et aménagements : **1.431.128,41 €**
- Une dotation aux amortissements aux subventions est prévue pour 250.000 €.

Recettes

La section recettes intègre :

- La reprise du résultat de l'exercice n-1 : **33.267,27 €**
- Le remboursement annuel par la SHEMA du nouvel emprunt : **264.000 €**
- Le remboursement échelonné de la ferme : **7.560 €**
- **Virement section de fonctionnement : 3.621.301,14 €.**
- Transfert dotation amortissement (de la section de fonctionnement) : **350.000 €**

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGC, le Conseil Syndical peut déléguer à sa Présidente la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7,50 % - Investissement : 7,50 %.

Dans ce cas, l'assemblée est informée des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** le projet de budget primitif 2025 du Syndicat Mixte Normand'Innov.
- 2 – ADOPTER** les contributions des Collectivités conformément aux montants indiqués à la section de fonctionnement et à la section d'investissement du budget 2025.
- 3 – AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à émettre en 2025 les titres de recettes relatifs aux contributions des Collectivités adhérentes.
- 4 – AUTORISER** Madame la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7,50 % - Investissement : 7,50 %

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE